



**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 12 AOUT 2013
à 18 H 00**

⇒ **Convocation en date du** : 5 août 2013

⇒ **Président de séance** : Monsieur Jean-Paul VINCHELIN, Maire

Madame Delphine GILAIN est désignée secrétaire de séance

Présents :

M. VINCHELIN – Mme LAMBERT – M. GAUL – Mme KADOK – M. COLIN –
M. RAOULT – M. WILLER – Mme GRAFF – M. THIL – M. MUCKENSTURM –
M. SCHNEIDER – Mme GILAIN – Mme NICOLAU – Mme NEPOTE-CIT – Mme LERE –
M. BERNARD – Mme FOOS – M. GOSSE – M. COURRIER – M. MAUJEAN –
Mme FRECHIN.

Excusés:

Mme VILLA	(pouvoir à M. VINCHELIN)
M. LOUIS	(pouvoir à M. WILLER)
Mme MOUREAUX	(pouvoir à M. RAOULT)
Mme BESOZZI	(pouvoir à Mme GRAFF)
Mme HUSSON	(pouvoir à M. GAUL)
M. BRAND	
M. VERPAUX	(pouvoir à Mme LAMBERT)
Mme GEORGES	(pouvoir à M. BERNARD)

Approbation du précédent compte-rendu :

Le groupe « Neuves-Maisons, Ensemble et Autrement » rappelle qu'il s'est prononcé contre l'intégration du budget annexe FPA du CCAS au sein du budget communal car les explications apportées lui paraissaient trop succinctes et qu'il estimait que cette réintégration ne favoriserait pas la transparence et la lisibilité financière et comptable.

→ *Le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité.*

Informations :

♦ Jean-Paul VINCHELIN présente Eileen CROCHET, chargée de communication recrutée en remplacement de Mme PATRIS, dont l'une des missions sera d'accompagner le développement des mini-sites de la municipalité dans les prochains mois.

♦ Il rend compte du déroulement du Zapp-Loisirs, dans lequel 72 participants, adultes et enfants, issus de plusieurs communes de Moselle & Madon, se sont impliqués. Il remercie les bénévoles et accompagnateurs et présente un collage réalisé à l'occasion d'un des ateliers.

Délibération n° 46/2013

MARCHE PUBLIC « TRAVAUX DE VOIRIE 2013 »

Rapporteur : Jean-Paul VINCHELIN

Jean-Paul VINCHELIN rend compte de l'appel d'offres passé suivant une procédure formalisée, dont les résultats ont été présentés lors des deux commissions d'appel d'offres du groupement de commande du jeudi 8 et du lundi 12 août.

Des corrections ont dû être apportées à la convention de groupement de commande passée avec la Communauté de communes, chaque partie au groupement ne pouvant déléguer qu'un représentant aux commissions d'appel d'offres. Jean-Paul VINCHELIN représentait la commune. La version corrigée de la convention est remise sur table, pour information, aux élus présents.

Jean-Paul VINCHELIN précise que la consultation portait sur la reprise des chaussées des Cités de la Plaine, avec une tranche conditionnelle pour l'extension des travaux à la rue de l'Yser. 9 entreprises ont retiré le dossier de consultation et 3 candidats ont présenté une offre. L'offre présentée par l'entreprise Eurovia pour 411 192,93 € TTC (382 064,71 € pour la solution de base et 29 128,22 € pour la tranche conditionnelle), avec un délai de réalisation de 8 semaines, a été retenue ; le montant du marché avait été estimé à 605 000,00 € environ. Les entreprises CDE et Colas avaient également déposé des offres. Compte tenu des délais de notification, le programme prévisionnel présenté par Eurovia permet de prévoir une finalisation des travaux pour le 18 octobre.

Jean-Paul VINCHELIN précise que la solution de base sera prise en charge à 50 % par la commune, et la tranche conditionnelle à 100 %, soit un peu plus de 220 000,00 €. Les crédits restants inscrits au budget pour les travaux de voirie seront bien investis dès cette année : les services étudieront rapidement les rues à privilégier en fonction des besoins identifiés, notamment la rue des Jardins, qui a été promise aux habitants des Cités de Messein.

Il précise que l'offre retenue à l'origine par la Communauté de communes dans le cadre d'un marché consistant à ne reprendre les enrobés que sur les fouilles dues aux travaux d'assainissement, à procéder à un gravillonnage des trottoirs et à une réfection des seuls trottoirs abimés, avait été présentée par Eurovia pour 200 000,00 € environ.

Guy BERNARD s'étonne que la rue des Jardins n'ait pas été intégrée à l'appel d'offres objet du groupement de commande. Jean-Paul VINCHELIN explique que la Communauté de communes ne pouvait prendre en charge la rue des Jardins de la même manière, son implication ayant fait l'objet d'un accord exprès : la commune a délibéré pour contribuer à la reprise de regards d'eaux pluviales, et la Communauté de communes a repris les chaussées de la rue Marcel Pégoux sur une plus grande largeur que celle des fouilles. Il ajoute que la reprise des voiries de la rue des Jardins fait bien partie des hypothèses rendues possibles par les crédits dégagés grâce au bon résultat de l'appel d'offres, comme il l'a précisé tout à l'heure.

Romain COURRIER suggère d'utiliser une partie des crédits dégagés pour implanter des ralentisseurs aux Cités de la Plaine, notamment rue Pasteur, pour répondre aux préoccupations des habitants face à la recrudescence des excès de vitesse. Jean-Paul VINCHELIN fait part de son accord quant à la gravité du problème. La pose de ralentisseurs n'est pas envisagée pour l'instant mais elle pourrait être étudiée. A sa demande, la gendarmerie procédera prochainement à des contrôles de vitesse plus fréquents dans cette zone.

Guy BERNARD demande quand la Communauté de communes communiquera un chiffrage des travaux aux habitants des Cités de la Plaine confrontés à des situations particulières dans le cadre de la reprise des assainissements. Jean-Paul VINCHELIN prévoit qu'au regard du calendrier des travaux, qui devraient être terminés pour le 15 septembre d'après l'estimation communiquée ce jour par les élus communautaires, ces chiffrages devraient intervenir d'ici la fin du mois de septembre. Il rappelle qu'un courrier a été adressé aux habitants, et qu'une copie en a été diffusée lors du conseil municipal de juillet.

→ *Délibération adoptée à l'unanimité.*

Séance levée à 18 h 30

*La secrétaire de séance,
Delphine GILAIN*

*Le Maire,
Jean-Paul VINCHELIN*